

**Commune de Mauriac (Cantal)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-six, le trente septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mauriac était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du vingt-quatre septembre, sous la présidence de Monsieur Samuel LEBEAUX, Maire de Mauriac.

Date affichage convocation : 24 septembre 2026

**Nombre de membres**

Afférents au Conseil : 23

En exercice : 23

Qui ont pris part à la délibération : 23

**Présents :**

Samuel LEBEAUX  
Andrée BROUSSE  
André ARNOULD  
René DUBOURG  
Mireille LEOTY  
Olivier PRAT  
Marie-Thérèse PRAT  
Didier DELTHEIL  
Yvan PAUNET  
Laurence SOURZAT  
Jean-Pierre CHAMPAGNAC  
Chantal RIBOULET  
Frédéric CONSTANT  
Elodie CAMPHIN  
Bérengère MORIN  
Nicolas GAILLARD-MELAC  
Romain BROUSSE- -BARBAT  
Joaquin VEGA  
Jean Jacques VAISSIER  
Elisabeth BALADUC  
Valérie CABECAS  
Cyrille ROLLIN

**Etait représentée :**

Stéphanie SERIEIX ayant donné pouvoir à Andrée BROUSSE.

A été désignée en qualité de Secrétaire de séance : Laurence SOURZAT.

Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée est appelée à approuver le procès-verbal de la précédente séance du Conseil municipal.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 22 juillet 2026.

Considérant que le projet de procès-verbal de la séance du 22 juillet 2026 a préalablement été communiqué à l'ensemble des conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal,  
Vu l'articles L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le procès-verbal de la séance du 22 juillet 2026,  
Où le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

| Vote | Pour | Abstention | Contre |
|------|------|------------|--------|
|      | 23   | 0          | 0      |

**APPROUVE** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 22 juillet 2026 tel qu'annexé à la présente.

**Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus**  
**Au registre sont les signatures**  
**A Mauriac, le 30 septembre 2026**



Maire,

Samuel LEBEAUX

La Secrétaire de séance,

Laurence SOURZAT

Date de publication sur le site internet [www.mauriac.fr](http://www.mauriac.fr) :

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le 08/10/2026

ID : 015-211501200-20260930-DELB20260930\_1-DE



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois, à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérécours Citoyens» accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ou par courrier adressé 6, Cours Sablon, 63 033 Clermont-Ferrand cedex 1